



Procès Verbal des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 20 mars 2026 à 20 heures 30

L'an 2026, le vingt du mois de mars, à 20 heures 30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance publique ordinaire, au bâtiment « les Tourterelles », sous la présidence de Monsieur Vincent KINZELIN, maire.

Date de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage : 16/03/2026

ORDRE DU JOUR

Objet des délibérations :

2026-007 : Détermination du nombre d'adjoints

2026-008 : Indemnités des élus

Présents : Mr Vincent KINZELIN, Mr Romain PERSONENI, Mme Julie THIRIOT, Mr Sébastien LAROCHE, Mme BEAUSEIGNEUR-VOGT Odile, Mme ALBUISSON Éliane, Mr Gautier ROÛAULT DE COLIGNY, Mr Guy SCHRIVE, Mme Marie-Thérèse LEDY, Mme Stéphanie SOMMA, Mr Antoine MARTINÉ, Mr Guillaume HOUILLON, Mr Pierre MOUGENET, Mme Hana DESCHARMES, Mme Bérénice CHRÉTIEN

Absents donnant pouvoir : Aucun

Absent : Aucun

A été nommée secrétaire : Mme Bérénice CHRÉTIEN

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 15 – En exercice 15
- Présents : 15

Actes rendus exécutoires :

Après dépôt via la dématérialisation le 23/03/2026

Et publication ou notification du 23/03/2026

Lecture du PV de la dernière séance : adopté à l'unanimité

Ouverture de la séance par le maire sortant.

Election du maire présidée par la doyenne d'âge.

Election du maire :

Vincent KINZELIN est candidat.

Vincent KINZELIN est élu maire par 14 votes POUR, 1 vote blanc.

2026- 007 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le conseil municipal,

Conformément à l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Sur proposition du maire et à l'unanimité ;

- **FIXE** à 3 le nombre d'adjoints au maire.

Elections des adjoints :

La liste Romain PERSONENI, Julie THIRIOT, Sébastien LAROCHE est candidate.

Mr Romain PERSONENI, Mme Julie THIRIOT, et Mr Sébastien LAROCHE sont élus adjoints au maire, à l'unanimité, 15 votes POUR.

Lecture de la charte des élus.

2026- 008 : INDEMNITES DES ELUS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE** ainsi les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués, à compter de ce jour :
 - o maire : 44,30 % de l'indice brut terminal ;
 - o 1^{er} adjoint : 11,77 % de l'indice brut terminal ;
 - o 2^{ème} adjoint : 8,50 % de l'indice brut terminal ;
 - o 3^{ème} adjoint : 8,50 % de l'indice brut terminal ;
 - o Conseillers municipaux délégués : 6 % de l'indice brut terminal ;
- **DIT** que ces indemnités subiront les augmentations/relèvements de l'indice brut terminal de manière automatique ;
- **DIT** que ces dépenses seront inscrites au BP 2026.

Complément de compte rendu :

Demandes de subventions :

Questions diverses :

Le Maire certifie avoir publié le compte rendu de cette séance le 27/03/2026 après adoption du conseil municipal le 27/03/2026
Le maire, Mr Vincent KINZELIN

Le secrétaire de séance